

L'AP

N° 478 - JUIN 2006 - 1,30 € - mensuel

snetaa
EIL

LA BOURBOULE

2006

CONSEIL NATIONAL ELARGI



74, rue de la Fédération - 75739 PARIS CEDEX 15 - Tél. : 01 53 58 00 30 - Fax : 01 47 83 26 69

Internet : www.snetaa.org - E-mail : snetaanat@aol.com

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'EXAMENS ET DE CONCOURS : QUE CESSENT LES RETARDS !

Quel professeur n'a jamais pesté contre les retards de remboursements des sommes engagées pour des examens, jurys, concours ou corrections ? Nous ne le connaissons pas !

Des sommes considérables sont en jeu et nous n'avons pas à être le «banquier» de notre administration pour financer l'organisation de cette énorme machine tout au long de l'année.

Il n'est pas acceptable d'attendre une année pour percevoir ce qui est connu et dû !

Le SNETAA est intervenu très fréquemment pour rappeler la légèreté de notre administration dans ce cadre et demander une accélération des procédures de remboursements.

Dans plusieurs académies la colère gronde, à juste titre, et des initiatives, de refus de participer si les frais ne sont pas remboursés se développent.

Cela se comprend aisément car les collègues sont largement sollicités toute l'année :

des déplacements pour participer aux rédactions, choix de sujets. Là déjà la sollicitation des collègues est importante pour le brevet, les baccalauréats, les CAP, les BEP, les BP, les BTS, sans oublier les sessions de rattrapage

des déplacements pour des surveillances d'examens et concours

des déplacements pour des corrections d'examens et concours

des déplacements pour des oraux d'examens et concours

des déplacements pour des jurys d'examens et concours

des déplacements pour les collègues participant à l'IUFM...

D'ailleurs, un rapport ministériel reconnaît la « cavalerie financière » de ce cadre et les retards de remboursements réels que subissent les professeurs, précisant en plus que selon les académies des disparités très importantes existent et nécessitent une révision rapide des procédures.

Le SNETAA eil demande donc que le Ministère se saisisse dans l'urgence de ce problème financier important et mette en place les moyens pour faire que ce qui est dû à nos collègues cesse de tarder.

JOURNEE DE SOLIDARITE

Depuis 1982 les salariés versent 1% de leur traitement au titre de la solidarité. Et ils sont bien les seuls !

De nouveau apparaît le caractère injuste du financement d'une solidarité dite « nationale ».

En effet, la suppression du lundi de Pentecôte comme jour férié a été instaurée pour financer la politique de prise en charge de la dépendance et du handicap.

Par contre, ce dispositif calculé sur la base d'une cotisation patronale de 0,3% de la masse salariale ne repose que sur les salariés.

Et les professions libérales, les commerçants, les artisans, les rentiers, les revenus financiers, les PARLEMENTAIRES (qui ont voté cette loi !!!) en sont exonérés.

Certains sont plus solidaires que d'autres !

PENSION DE REVERSION

La pension de réversion est désormais la même que l'on soit homme ou femme.

Aucune condition d'âge, d'activité ou de ressource n'est exigée.

S'il n'y a pas partage entre plusieurs bénéficiaires, le conjoint survivant perçoit 50% de la pension du fonctionnaire décédé (+ éventuellement la majoration pour enfants à moitié, la rente invalidité à moitié) ou ce qu'il aurait pu obtenir le jour de son décès quand il était actif, et cela sans décote.

Ce droit à réversion est perdu en cas de remariage, vie maritale ou PACS (et attribué au profit des éventuels enfants de moins de 21 ans). Ce droit peut-être ouvert à nouveau à compter de la date du nouveau veuvage ou divorce.

Cette réversion est due à compter du 1^{er} jour du mois suivant le décès du fonctionnaire.

Pour les réversions antérieures à 2003, elles restent appliquées selon les textes précédents.

Pour toute information particulière sur ce cadre n'hésitez pas à nous joindre.

PARENTS DE 3 ENFANTS : ON VOUS SPOLIE !

Les effets négatifs de la Loi Fillon sur les retraites ne cessent d'empirer depuis 2003

Ajouts, Loi, Décrets n'arrêtent pas d'apporter des cadres encore plus restrictifs ou de modifier ce qui semblait être constant.

Dernière en date : la décision de changer le calcul des droits ouverts concernant les enfants, en définissant une nouvelle valeur de l'annuité !

Initialement, avant le 31.12.2003 la valeur de l'annuité pour un enfant « comptait » pour 2 % et cela avait été présenté comme devant être le principe qui s'appliquait et s'appliquerait pour les enfants.

Mais c'était sans compter sur une « interprétation » du Ministère des Finances qui a décidé de s'appuyer sur d'autres paramètres : puisque le nombre de trimestres nécessaires pour une pension à taux plein varie (150 trimestres nécessaires pour 2004, 154 trimestres en 2005) il suffit de s'appuyer sur ce critère pour réduire cette valeur qui passe de 2 % à 1,948 %, pour tous ! Et à partir de là, chaque année, le pourcentage décroît !

La possibilité de départ anticipé pour les parents de 3 enfants existe toujours mais leurs droits ouverts seront de plus en plus réduits ! Ça sent l'arnaque ! La destruction d'un droit !

De plus, les collègues ignorent qu'ils doivent formuler leur demande avant le 1^{er} juillet 2006 pour partir avant le 1^{er} janvier 2007 et ne pas subir cette régression.

Mais le SNETAA ne se satisfait pas de ce qu'il vous décrit. Il estime que l'état de droit prime sur l'état de fait. Et une « interprétation », même du Ministère des finances, ne fonde pas le droit. Nous n'en resterons pas là !



Le SNETAA-EIL, premier syndicat de l'enseignement professionnel a organisé son Conseil National Elargi à la Bourboule en région Auvergne.

A ce titre, nous avons eu l'occasion de remercier le Président de la région Auvergne Monsieur René SOUCHON, représenté par le Vice-Président Monsieur Alain BUSSIÈRE. Ce dernier est, d'ailleurs intervenu en tribune. Le Conseil Régional Auvergne a participé activement à l'organisation du Conseil National Elargi du SNETAA-EIL. Qu'ils en soient, ici, une nouvelle fois remerciés !

EDITORIAL

Christian LAGE
Secrétaire Général



"On nous prend pour des ..."

SOMMAIRE

- Brèves	p 2
- Editorial - Sommaire	p 3
- Déclaration du Secrétaire Général du SNETAA-EIL CNE de La Bourboule	p 4 - 10
- Enquête 3è diversifiée	p 11 - 14
- Résolution Générale La Bourboule mai 2006	p 15 - 18
- Contribution du Conseil national élargi du SNETAA à La Bourboule du 15 au 18 mai 2006	p 19 - 20
- Renouvellement des Instances 18 mai 2006	p 21 - 23

AP n° 478 - JUIN 2006

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian LAGE

N° de Commissaire Paritaire

CPPAP : 0110 S 07264 - N° ISSN : 1273-5450

Impression

Imprimerie LEFEVERE -
2 chaussée Marcelin Berthelot 59200 TOURCOING
Tél : 03 20 25 06 31

Photos

HERRERA Rafaël
Martin FUMONT
Alain GROSJEAN

Réflexions, concertations sont des leitmotivs qui rythment les décisions prises aux détours de textes réglementaires qui rendent volontairement confuse la notion du service de l'enseignant.

Ainsi le projet de calendrier scolaire pour les 3 prochaines années maintient deux demi-journées, ou horaire équivalent en dehors des cours, qui doivent être prises avant les vacances de Toussaint afin de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de rentrée.

Le SNETAA ne peut que s'interroger sur la volonté affichée de cette mesure et il ne peut que la condamner. Effectivement soit la réflexion est nécessaire, pertinente et alors il faut dégager un temps réel pour les enseignants mais sur leur temps de travail. A ce moment là cette réflexion sera réelle et productive, notamment dans le cadre de la participation à l'élaboration du projet d'établissement.

« On nous prend pour des... »

Ainsi l'arrêté du 4 novembre 2005 relatif à la journée de solidarité pour les personnels relevant du Ministre de l'Education Nationale fixe une durée d'une journée, le cas échéant fractionnée en deux demi-journées, consacrée hors temps scolaire à la concertation

Ce « verbiage » évoque la journée qui correspond à la suppression comme jour férié : c'est-à-dire chômé mais payé, du lundi de Pentecôte. Certes, la connotation religieuse nous indiffère au nom de notre laïcité.

Pour autant, le gouvernement RAFFARIN, après la canicule de 2004 et le grand nombre de décès de personnes âgées, n'a pas entré ce registre dans son choix de créer une journée de solidarité non payée aux salariés. L'objectif était d'instaurer un nouveau prélèvement de 0,3 % de la masse salariale pour alimenter la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie.

Voilà ! Le mot solidarité est lâché. En son nom, les salariés devraient donner une journée supplémentaire de travail. Elle contribue par ailleurs à un allongement de la durée du travail (en fait, n'est-ce pas ce qui est voulu) ? Pour autant, les professions libérales, les commerçants sont dispensés de cette nouvelle taxation : est-ce normal ?

Cette journée s'est orchestrée dans le plus grand chaos l'an dernier et le gouvernement a décidé des aménagements. Ainsi, dans l'Education Nationale, les élèves n'ont pas cours (ils restent chez eux alors que leurs parents peuvent travailler ?) et les enseignants doivent 7 h (en 1 journée ou en 2 demi-journées) dédiée à la concertation.

De plus, le choix de cette journée : son travail ou sa récupération est déterminé par le seul chef d'établissement sans nécessité d'un vote au Conseil d'Administration. C'est donc

une mesure totalement en son pouvoir discrétionnaire. Elle n'est soumise à priori à aucun débat. C'est inacceptable ! Cela l'est d'autant plus que chaque établissement est soumis à sa propre règle d'application.

« On nous prend pour des... »

La solidarité est portant une valeur que partagent les enseignants et d'une manière générale l'ensemble des fonctionnaires. Le SNETAA souhaite d'autant plus que la solidarité soit retissée et développée. Toutefois la manière dont celle-ci est orchestrée n'est pas acceptable. Elle doit se matérialiser dans le cadre d'une véritable politique de redistribution, notamment vers les besoins réels et la nécessité de traiter la dépendance, le handicap, la perte d'autonomie, aujourd'hui, compte tenu du vieillissement de notre population par exemple. Cette répartition a ainsi un cadre pré-défini : c'est celui de notre Sécurité Sociale. C'est bien un choix de société dans le cadre de notre volonté ou pas de vivre ensemble. D'ailleurs, les fonctionnaires ne sont-ils pas soumis à une solidarité obligatoire puisque tous les mois il leur est prélevé 1% de leur salaire !! Nos gouvernants l'ont-ils oublié ?

Ainsi, à une vraie question, voilà encore une vraie-fausse réponse parfaitement discriminante puisqu'elle culpabilise le groupe social et ne s'adresse qu'aux salariés. Les entreprises y ont répondu le plus souvent en utilisant la RTT mais point pour nous !

« On nous prend pour des... »

La concertation est un besoin pour les enseignants mais pas au rabais et pas en dehors du temps de travail.

Le SNETAA a largement condamné la suppression d'un jour férié et la mécanique mise en place. L'an dernier, il avait prôné le recours possible à la désobéissance civile en ne se rendant pas à son travail. Cette année, le Bureau National a décidé de déposer un préavis de grève le 5 juin. Certes de nombreux collègues n'étaient pas concernés (récupération avant ou après) et faire grève c'est accepter un prélèvement sur son salaire d'un trentième.

Il a pourtant semblé nécessaire de montrer notre désaccord profond et surtout d'envoyer un signe politique au gouvernement en lui disant sur ce sujet comme sur de nombreux dossiers : c'est assez. Stop...

« On nous prend pour des... »

« Il n'existe pas d'autre voie vers la solidarité humaine que la recherche et le respect de la dignité individuelle ».

Pierre Lecointe de Noüy



DECLARATION du SECRETAIRE GENERAL du SNETAA-EIL Christian LAGE

CNE de La Bourboule : mardi 16 mai 2006

Cher(e) s collègues, cher(e) s camarades,

A tous, bonjour.

A mon tour de vous souhaiter la bienvenue en ces lieux pour notre CNE annuel.

Je tiens à remercier tout d'abord le Président du Conseil Régional

Monsieur René SOUCHON pour son accueil. Il était représenté ce matin par le vice-président Monsieur Alain BUSSIERE que vous avez entendu en ce début de réunion.

Avant l'ouverture de nos travaux, vous avez écouté le Maire de La Bourboule Monsieur Jean SALGOUX que nous avons rencontré hier soir puisque la municipalité nous a offert le pot de bienvenue. Encore merci pour cette attention qui place l'ensemble de nos travaux sous le signe de la convivialité. C'est une valeur que syndicalement nous ne pouvons que partager.

Merci aussi au Secrétaire Académique de Clermont-Ferrand, Patrice MERIC et à son équipe, plus particulièrement à Denis BRUNET, pour avoir accepté d'organiser ce CNE. Il nous a présenté sa région et son académie, nous savons qu'il a tout fait pour que ce CNE se déroule sous les meilleurs auspices et dans une ambiance confraternelle. Nous pourrions ainsi allier travail et détente pour mener à bien nos travaux en parfaite harmonie.

Je ne peux pas commencer cette déclaration sans avoir une pensée pour ceux qui pourraient être parmi nous et qui nous ont malheureusement quittés. Je pense ici en particulier à nos camarades et amis Jean-Michel QUERAUD et Jean PACCOU. Ils demeurent bien présents dans nos cœurs ; je les salue ici et vous demande quelques instants de recueillement en leur honneur.

Merci pour eux !

Ce devoir de mémoire montre que notre syn-

dicat est une organisation bien vivante, que nous ne renions rien de notre histoire et des hommes qui ont contribué à la forger et qu'au contraire sans eux et sans leur engagement nous ne serions peut-être pas là. Ils restent avec nous. C'est le signe de la continuité de notre organisation. Votre présence en nombre, avec le renouvellement des générations démontre, si besoin était pour certains sceptiques ou envieux, que le SNETAA a un avenir et qu'ensemble, unis, rassemblés, nous devons poursuivre sa construction.

Le SNETAA est en bonne santé. J'ai pu le constater lors de mes déplacements dans les académies. Effectivement nous demeurons un syndicat d'adhérents, nous sommes un syndicat de proximité et vos responsables nationaux sont au moins présents une fois par an dans chaque académie. Cette deuxième année de mandat m'a permis d'achever le tour complet de toutes les académies ou territoires. En effet, certains souffrent d'un certain éloignement géographique mais pour autant cela n'influe pas sur la réussite et l'efficacité des différentes équipes en place. C'est pourquoi je suis heureux de saluer plus particulièrement ici Emmanuel BELLONNY de GUYANE, Lucien LOUISON de Martinique, Elin KARAMKAN (représenté par FUMONT Martin) de Guadeloupe. Ils ont su allier confraternité et sérieux dans le travail sans jamais oublier leur sens fraternel de l'accueil. J'adresse aussi ici une très sincère et très amicale salutation à Gérard GRELLE, secrétaire territorial de POLYNÉSIE qui a su me montrer la spécificité de l'enseignement professionnel du territoire notamment en m'expliquant puis en me montrant ce que sont les CETAD. Gérard a d'ailleurs su nous ouvrir la voie du succès

aux élections professionnelles qui viennent d'avoir lieu sur ce territoire avec l'obtention de tous les sièges et de 75 % des voix pour le SNETAA. Certes nous n'avons pas fait tout à fait aussi bien mais nous avons gagné nationalement aussi le 6 décembre (nous y reviendrons). Je salue aussi Wendy et Yann qui l'ont accompagné : maeva (bienvenue) ! Pour autant je n'oublie pas tous les autres responsables académiques et tous les collègues rencontrés.

Cette année 2005 s'est achevée avec la commémoration de la loi de 1905. Le SNETAA a été avec l'UFAL le co-organisateur d'une réunion publique qui s'est tenue à la mairie du XX^{ème} à Paris. Notre prise de parole nous a permis d'explicitier notre définition de la laïcité qui condamne à la fois toutes les ingérences à l'école qu'elles soient religieuses, politiques ou économiques. C'est aussi au nom de cette valeur qu'est la laïcité que nous refusons l'apprentissage pour les jeunes et a fortiori l'apprentissage qui débiterait dès 14 ans. D'ailleurs, nous n'avons pas hésité à rappeler ce principe : « à l'école publique, l'argent public ». Fort de cet adage nous ne pouvons que nous élever contre la masse financière publique qui sert à la promotion de l'apprentissage qu'elle vienne de l'Etat ou des Régions. Notre fermeté sur la laïcité nous avait conduit à demander une loi sur les signes religieux à l'école. Celle-ci, enfin votée et appliquée a matérialisé l'arrêt des problèmes, notamment dans le cas du port du voile. Ce rappel des valeurs républicaines de l'école était donc nécessaire. Nous devons aujourd'hui plus que jamais lutter contre toutes les dérives communautaristes.

L'année 2006 est aussi marquée par un anniversaire. Il s'agit de celui de la Charte



d'Amiens de 1906. Elle résonne dans le monde syndical comme un acte fondateur dont les valeurs d'Autrement sont largement inspirées. Nous aurons l'occasion d'en reparler. L'aspiration à l'unité n'est jamais éloignée des actions du SNETAA même si nous considérons que c'est justement à partir de notre syndicat majoritaire dans notre secteur que celle-ci doit s'organiser et se structurer.

Cette année scolaire, presque achevée, a connu une forte activité. Depuis le dernier CNE, celui qui nous avait rassemblés à Trégastel, nous avons dû :

- Affronter un contexte très difficile, à la fois pour l'enseignement professionnel et pour nos conditions de travail.

- Préparer les élections professionnelles du 6 décembre 2005 et créer ensemble les conditions de notre victoire. Le SNETAA est sorti largement vainqueur des élections ce qui lui a permis de conforter sa place de premier syndicat de l'enseignement professionnel. Le MEN ne s'y est d'ailleurs pas trompé puisque tout le travail commencé porte maintenant ses fruits : nous sommes un interlocuteur reconnu pour son sérieux, son expertise et son pragmatisme.

- Continuer tous les combats pour nos valeurs et nos mandats avec le 1^{er} syndicat de l'enseignement professionnel : le SNETAA.

- UN CONTEXTE DIFFICILE :

Les années scolaires se suivent et se ressemblent avec leurs lots de déréglementation et de détériorations à la fois des conditions de travail et des conditions d'exercice de notre métier. Cette situation est la résultante de la politique poursuivie par les gouvernements successifs. Le cadre général correspond à la mise en œuvre :

- de l'harmonisation européenne, alors que les Français se sont prononcés lors du référendum contre le projet de Constitution européenne. C'est le sens de la réforme de l'université avec le système LMD. C'est la logique du processus de Lisbonne, même si celui-ci s'attaque au nombre trop élevé des jeunes qui quittent sans qualification le système scolaire. Il ne s'agit pas d'être contre l'Europe tout en sachant qu'au préalable il faudrait définir la construction européenne : seulement économique et

laissée aux seuls libéraux ou sociale et politique. C'est certes un débat de citoyens mais le syndicaliste doit s'en inquiéter lorsque l'École avec ses valeurs est directement remise en cause au nom de cette harmonisation. N'est-ce pas le cas par exemple avec la volonté du développement du bac pro en 3 ans ?

- du contexte général de réduction du nombre de fonctionnaires. Le seul axiome développé est concurrence. Cette logique sous-tend la marchandisation de tout service. C'est ainsi que nous assistons à une remise en cause du service public et du principe de l'égalité de tous les citoyens pour l'accès à ce service quel que soit le lieu où l'on se trouve. Les établissements



scolaires sont clairement visés. Les fonctionnaires partants ne sont pas remplacés. Ainsi dans notre secteur le nombre de places offert aux concours de recrutement a subi une saignée qui si elle ne vise pas encore à tuer le malade va considérablement l'affaiblir. 1870 postes c'est 1000 de moins que l'an dernier, alors qu'il y a 3 ans nous avions environ 4500 recrutements.

- de la nouvelle procédure budgétaire nationale : la LOLF. Les chapitres ont été remplacés par des programmes. Chaque programme est organisé en différentes actions. La nouvelle philosophie fleurit bon le système anglo-saxon et il est développé par tous les pays européens (harmonisation quand tu nous tiens !). Il introduit une nouvelle terminologie lourde de sens et de conséquences : objectif-performance-évaluation-mérite.

Tous ces éléments s'entrecroisent pour affaiblir une quelconque opposition alors que l'on affiche la soi-disant volonté d'un « dialogue social renforcé ». L'expression du paritarisme dans nos instances n'a jamais autant été battue en brèche. L'individualisation est érigée en règle pour instaurer l'individualisme et empêcher toute manifestation collective, c'est-à-dire pour rendre impuissante l'action syndicale.

La période est d'autant plus difficile qu'il apparaît qu'il n'y a pas « de grains à moudre »

c'est-à-dire qu'il y a peu à obtenir. Ainsi, nos combats et nos mobilisations sont guidés par la lutte pour la préservation de nos acquis sociaux. Ce ne sont pas des privilèges comme le clament certains ! Nous devons nous battre durement car nous ne devons pas oublier la terrible leçon qui nous a été administrée en 2003 avec notre défaite au sujet des retraites et la mise en place du système inique de la décote depuis le 1^{er} janvier.

C'est dans cet environnement matérialisé entre autres par la loi FILLON sur l'école et la loi BORLOO de cohésion sociale que s'inscrivent les attaques contre les enseignants et contre notre secteur en particulier. Je vais aborder rapidement 3 points :

- la hors classe avec l'instauration du mérite
- la mise en place du remplacement de courte durée avec la mutualisation des moyens humains
- le lycée des métiers, cheval de Troie de la relance de l'apprentissage instrumentalisé contre l'enseignement professionnel public et laïque en formation initiale.

La hors classe.

Je me plais à toujours rappeler le mandat du SNETAA à son propos : il est contre l'instauration de la hors classe car seul 15% du corps peut y avoir accès (c'est donc discriminant) et il demande à ce que l'indice terminal de la hors classe puisse être atteint en rééchelonnant le niveau de l'indice terminal de la hors classe sur les 11 échelons. Malgré cela, notre action syndicale avait permis d'encadrer cet accès avec des critères transparents et objectifs et surtout avec un barème national. L'ancienneté était bonifiée pour créer un flux d'entrée alimenté par un flux de sortie et pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la hors classe en fin de carrière.

Ce système a été remplacé par la NGP (nouvelle gestion des promotions) qui est introduit par la LOLF avec comme critère subjectif : le mérite ! Celui-ci est déterminé par une note constituée par l'évaluation du chef d'établissement et de l'inspecteur de spécialité dans le cadre d'un barème désormais académique. C'est maintenant l'administration qui détermine qui peut accéder à la hors classe et à travers l'évaluation au mérite c'est la possibilité pour le chef d'établissement d'exercer « d'amicales pressions » sur les personnels. C'est bien sûr inacceptable.

Dès la mise en place de ce système dans les académies de Toulouse et de Montpellier à titre expérimental en 2004, nous avons réagi en décidant de prendre nos responsabilités. Pour cela nous avons assigné les recteurs et leur circulaire au tribunal administratif. La décision du TA de Toulouse est arrivée il y a quelques jours : la circulaire de 2004 est annulée. Nous venons de remporter une victoire même si la situation n'est pas simple à gérer. Je suppose que notre ami Alain FONT ne manquera pas de nous en parler avec son

verbe habituel.

Depuis, nous poursuivons nos actions notamment avec notre participation à la pétition intersyndicale unitaire.

Cette année il y a eu 1843 promotions et les CAPA se tiendront bientôt car nous avons dû menacer pour qu'elles soient repoussées afin que les académies aient connaissance des contingents accordés.

Le remplacement de courte durée.

La loi FILLON voulait résoudre le problème de l'absence des enseignants pour une courte durée puisque cela correspond à 80 % environ des absences. C'est certes une vraie question, mais celle-ci se pose lorsque les élèves sont libérés car il n'y a plus personne pour les encadrer alors que les MI/SE (sûrement trop coûteux) ont été supprimés.

L'opinion publique et surtout les parents souhaitaient une prise en charge des jeunes par l'école lors des absences des enseignants et posaient la réelle question des cours non effectués et des programmes tronqués surtout dans le cas des classes à examen.

Le Ministère de l'Education Nationale a donc choisi de faire peser cette responsabilité sur les seuls enseignants en leur confiant, par la loi, une nouvelle obligation de service : remplacer un collègue absent. C'est refuser de considérer que les enseignants ne sont pas comptables de cette situation. Effectivement, sauf en cas de maladie, si les enseignants ne sont devant leurs élèves, c'est qu'ils ont obéi à une convocation pour une autre mission : formation-élaboration de sujet d'examen... C'est trouver un palliatif sans réel fond pédagogique car un enseignant ne peut, au pied levé, remplacer son collègue et reprendre le cours où celui-ci s'est arrêté. Il s'agit bien d'une réponse politique et surtout démagogique au corps social que d'assurer l'encadrement des élèves en mettant devant eux un adulte, c'est une simple logique de «garderie». De plus dans notre secteur et compte tenu de la spécificité de nos enseignements, c'est très difficile à orchestrer. Enfin,

d'établissement. Cette responsabilité nouvelle est porteuse de conflits potentiels mais leur permet surtout d'avoir un moyen de pression supplémentaire à exercer sur les enseignants alors que ceux-ci sont par ailleurs évaluables au mérite.

C'est bien sûr une coïncidence !

La mise en place du remplacement s'est effectuée sur 2 périodes. Jusqu'en décembre, celui-ci était basé sur le volontariat et après

le 1^{er} janvier, il devenait obligatoire après décision du chef d'établissement. Les heures effectuées sur le service d'un collègue sont rémunérées en heures supplémentaires bonifiées : au bâton, il faut toujours al-

lier une carotte. Le cadre de ce remplacement est régulé par un protocole élaboré dans chaque établissement. Ainsi, en fonction du lieu d'affectation les personnels ne sont pas soumis aux mêmes règles. C'est un renforcement de l'autonomie des établissements que nous n'acceptons pas.

D'ailleurs, dès le départ le SNETAA a clamé haut et fort son refus de cette mesure. Nous avons développé toute une campagne : DIRE NON et avons demandé que tous les S1 organisent l'information des collègues sur les enjeux réels. Ainsi, ils ont été sollicités pour prendre l'heure d'info syndicale la même semaine : du 10 au 15/10/05. Au même moment, chaque S1 recevait un vœu à faire voter en CA lors du débat sur le protocole.

Lors de la grève nationale du 24/11/05 nous avons clairement mis ce problème au centre de notre plate-forme d'action. Ensuite, notre Conseil National d'octobre a pris une position ferme en exigeant le retrait de ce décret sur le



Depuis, nous n'avons pas désarmé et maintenons la pression pour que la contrainte ne puisse pas s'exercer sur les enseignants. Il est évident que la réponse individuelle n'autorise pas grande résistance, alors les personnels

doivent organiser des ripostes collectives aux tentatives qui pourraient être orchestrées par des chefs d'établissement. C'est le renforcement possible du « petit chef » ou le retour à un autoritarisme d'un temps révolu dans nos communautés éducatives.

La mise en place du remplacement est révélatrice de volonté de réformes structurelles innovées. C'est renforcer le rôle et l'autonomie des établissements sur lesquels plane l'obligation d'accueil des élèves alors que les autorités ne leur donnent pas forcément les moyens d'encadrement. Pour cela, il faut faire peser sur chaque individu le poids du groupe et le culpabiliser s'il est absent car ce sont les membres du groupe qui doivent se répartir sa tâche. Cette gestion des ressources humaines est bien connue mais s'est-on interrogé pour savoir si elle était pertinente à l'école ? Il est vrai que cela s'accompagne de la notion de performance du système mais aussi de l'introduction de la globalisation –annulation que nous récusons.

Le lycée des métiers – la relance de l'apprentissage

Le gouvernement a décidé de relancer l'apprentissage avec la loi de cohésion sociale du Ministre J. Louis BORLOO. Il a su multiplier les aides et les primes aux entreprises. Pour autant, cela correspondait à la même relance de l'apprentissage et son succès n'était pas plus assuré que par le passé. C'est pourquoi, FILLON alors Ministre EN avait compris que cela ne pourrait fonctionner que s'il engageait résolument l'Education nationale et l'enseignement professionnel au service de cet objectif. Certes, la lutte contre le chômage, celui des jeunes en particulier et pour leur insertion professionnelle est effectivement une priorité que nous pouvons entendre voire partager. Par contre, c'est oublier le rôle de l'Ecole républicaine qui forme des jeunes pour qu'ils deviennent des salariés mais aussi des citoyens et qu'ils jouent pleinement leur rôle social.

Il reste encore à nous démontrer que l'entreprise est formatrice et qu'avoir des connais-



selon les pratiques des remplacements s'organisaient déjà !

Ce remplacement prévu au niveau des établissements est donc à gérer par les chefs

remplacement. Fort de ce mandat nous avons continué notre action. Celle-ci a rencontré l'adhésion du SNFOLC lors d'une rencontre de nos organisations le 5 janvier 2006 et a débouché sur un communiqué de presse commun, une demande

d'audience au Ministère de l'Education Nationale : celui-ci nous l'a accordée le 23 janvier 2006.

sances technologiques suffit pour savoir les transmettre et qu'elle a les moyens d'encadrer les jeunes. Enseigner-former : c'est bien un métier, c'est le nôtre. L'apprentissage comme voie d'orientation n'est pas acceptable car il signifie le plus souvent sélection. Ce sont les jeunes en difficultés qui seront « évacués » de l'école comme si l'entreprise devait régler l'échec scolaire. Certes, nous n'avons pas toujours réussi à juguler l'échec scolaire et si de nombreux jeunes sortent sans qualification du système scolaire, c'est avant tout parce qu'ils sont les victimes du collège unique. L'entreprise a-t-elle un rôle de rédemption ou d'éducation des jeunes qui sont le plus en difficulté ? Ce n'est ni notre vision ni celle de nombreux chefs d'entreprise mais pour une autre raison. L'apprentissage solution des jeunes en grande difficulté ne les satisfait pas. Ils veulent les meilleurs élèves comme apprentis ! L'apprentissage se développe d'ailleurs dans les formations post-bac. Est-ce d'ailleurs vraiment le même alors que le jeune a déjà une qualification et une capacité d'analyse critique pour mettre à distance son cadre formatif ? Nos préoccupations vont bien vers les jeunes du niveau V. L'apprentissage correspond à une employabilité immédiate à un poste de travail. Qu'en est-il aujourd'hui des évolutions nécessaires subordonnées aux progrès technologiques, du concept de la formation tout au long de la vie ? Nos griefs contre l'apprentissage demeurent toujours aussi vifs surtout que le nombre des apprentis va être porté à 500 000 en 2009 alors qu'il est de 375 000 aujourd'hui.

Cela ne peut se faire qu'en concurrence et donc au détriment de nos établissements. C'est donc casser l'équilibre fragile de nos LP qui dans de nombreuses régions souffrent déjà de problèmes d'effectifs.

C'est pourquoi, la volonté de réactiver le lycée des métiers nous apparaît comme une grave menace pour nos L.P. En effet, le label lycée des métiers obéit à un cahier des charges bien précis :

-> toutes les formations du CAP au Bac pro, formation continue, autres...

-> tous les profils d'élèves : élèves - apprentis - stagiaires...

Nous avons souvent développé notre argumentaire mais nous devons le répéter pour nos collègues qui pourraient penser que c'est une solution pour sauver leur section, leur poste. C'est bien évidemment tout le contraire. Le rythme scolaire n'est pas observé, les apprentis ont 13 semaines de formation générale, la formation professionnelle a lieu en entreprise : plus besoin de PLP d'enseignement professionnel. C'est bien la réalité qu'il faut vouloir entrevoir : c'est la fin de notre statut. C'est aussi la mise en place de la globalisation, de l'annualisation.

Nous ne pouvons pas non plus souscrire au discours qui sous tendrait que si nous n'ac-

ceptons pas l'apprentissage, ce sont des structures privées qui s'en empareront. C'est vouloir retourner et détourner le sens des responsabilités. Cette compétence est celle des Régions. C'est à elles qu'il incombe de dire si elles veulent tuer le service public d'enseignement, de plus elles sont maintenant coresponsables de la carte scolaire. L'apprentissage fut-il affublé du mot public est contraire à l'intérêt de nombreux jeunes. Les régions doivent aussi s'interroger sur le retour sur investissement : à savoir, combien d'entreprises embauchent réellement l'apprenti en formation. De plus, environ 1/3 des contrats sont rompus dans les premiers mois. Que deviennent ces jeunes ?

La lutte contre le chômage des jeunes nous concerne, mais l'objectif n'est pas de vouloir à tout prix diminuer le chiffre du pourcentage de demandeurs d'emplois par des soucis seulement d'immédiateté en sacrifiant des générations, surtout les jeunes les plus fra-



giles. Ce n'est pas cela une véritable insertion professionnelle durable. La crise du CPE l'a démontré clairement.

LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Constat – Enjeux

Les élections professionnelles de décembre 2006 matérialisaient un constat : celles-ci étaient essentielles et vitales pour le SNETAA, pour son avenir et pour qu'il puisse rompre avec son isolement. En effet, le SNETAA reste un syndicat complètement atypique. Le SNETAA est effectivement un petit syndicat. Mais il occupe de facto une place prépondérante tant par la syndicalisation d'un corps particulier, celui des PLP, que par la place qui lui est dévolue dans le secteur de l'Enseignement Professionnel. Cette voie professionnelle conduit à la spécificité des établissements que sont les lycées professionnels.

Le SNETAA est donc reconnu par nombre d'interlocuteurs ou de partenaires dans et hors le système éducatif. Il a une expertise que nul ne peut lui contester même pas ceux qui ne sont pas d'accord avec ses arguments. Il est par ailleurs le vecteur d'un syndica-

lisme d'adhérents, car il ne touche aucune subvention. C'est un syndicat qui est fier de sa proximité avec le terrain. Sa reconnaissance passe par sa capacité à recevoir les informations de par tout son maillage d'établissements mais aussi à pouvoir informer. Le SNETAA a basé tout son combat qui engendre sa spécificité dans la défense de l'Enseignement Professionnel. C'est aussi la défense des Etablissements que sont les Lycées Professionnels et du corps spécifique des PLP régi par un statut particulier. C'est par ailleurs ce qui explique qu'il n'entend pas se laisser déposséder de ses supports au profit d'autres corps. Il s'est ainsi toujours élevé contre la nomination des certifiés sur des postes de PLP.

C'était bien à travers ce constat tout le poids des enjeux qui étaient matérialisés dans le cadre de la réaffirmation de sa représentativité comme premier syndicat de l'Enseignement Professionnel.

Préparation – Organisation

Conscient de l'importance de ces élections pour la survie du SNETAA, le Secrétariat National s'est très tôt engagé dans leurs préparations, ainsi le Bureau National de Juin a pu autour de propositions claires, définir la stratégie de la campagne électorale.

Syndicat National, il ne pouvait s'agir que d'une campagne nationale qui devait se mettre en place dès la période des envois d'été et la mise en place de la syndicalisation. C'est pourquoi nous avons par ailleurs simplifié les procédures des envois d'été pour en accentuer l'efficacité. Cette campagne a été basée sur une

mise en cohérence de tous nos envois, notamment autour des 3 affiches : 1 par mois destinées à tous les établissements.

Deux journaux nationaux tirés pour tous les PLP ont été diffusés à tous les électeurs. Vous connaissez aujourd'hui les problèmes de réception que nous avons connus dans certains endroits. Effectivement, ces journaux qui auraient dû arriver dans les délais normaux sont arrivés pour certains et dans le pire des cas le jour même des élections. Nous avons pourtant pris toutes nos précautions en signant un contrat à J+4 avec la Poste et en confiant l'expédition à un routeur. Cette situation nous a obligés à interroger les académies et les adhérents pour connaître l'arrivée de ces journaux. Cela a d'ailleurs provoqué un souci particulier dans une académie.

Ces journaux nationaux étaient complétés par deux journaux issus des académies que le national avait décidé de prendre en charge tant dans la publication que dans l'acheminement. Là encore nous avons connu quelques problèmes dans certaines académies.

Un appel à voter du Secrétaire Général a été envoyé à tous les adhérents. Il s'agissait par là d'éviter la déperdition de voies de nos adhérents comme nous l'avions connu par le passé.

La liste nationale assurait à la fois la permanence et un renouvellement avec une volonté de rajeunissement et de féminisation.

Dans les académies le SNETAA présentait, comme par le passé, des listes partout.

Lors de son Conseil National de Trégastel, le

Lycée Polyvalent, et donc au soutien qu'il a reçu d'autres syndicats notamment le SNES. Cette victoire électorale confirme au SNETAA sa place de premier syndicat de l'Enseignement Professionnel. La conséquence est immédiate, il est redevenu incontournable pour tous nos partenaires notamment le Ministère de l'Education Nationale. Nous devons donc accentuer notre logique de communication en sachant valoriser nos actions.

PREPARER L'AVENIR

Cette victoire signifie que nous devons encore plus que par le passé mettre au centre de nos préoccupations nos adhérents et la défense de notre

métier. Ce sont nos fondamentaux et nous ne devons pas nous en écarter.

Ainsi des opérations qui ont commencé voient aujourd'hui leur achèvement. Le fichier national est aujourd'hui dans sa phase terminale et il sera livré aux académies après le CNE. Ainsi nous organiserons à partir de la mi-juin une formation des responsables fichiers lors de quatre sessions. Une documentation d'accompagnement et d'explication sera fournie.

Dans le même temps, le site Internet sera revu dans son entier et l'accès réservé aux adhérents sera institué avec SNETAA Pro. Il est par ailleurs prévu de renforcer au niveau national le suivi et l'accompagnement des adhérents, c'est-à-dire d'augmenter la réactivité à toute demande d'information ou d'aide.

L'AP maintiendra sa périodicité maintenant devenue mensuelle.

Tous ces éléments doivent réellement construire le lien entre le syndicat à quelque niveau d'instance que ce soit et les adhérents. En effet, ce qui fait et qui doit faire la force du SNETAA, ce sont les adhérents.

C'est pourquoi nous devons contribuer à dynamiser et à développer la syndicalisation.

Ainsi cette année nous affichons déjà le même nombre d'adhérents que l'an passé et nous espérons d'ailleurs terminer l'année avec une hausse puisque les promotions à la Hors-Classe et les mouvements intra ne sont pas passés. La syndicalisation est vraiment l'affaire de tous, de chacun. C'est le seul gage qui nous permette d'entrevoir un avenir. Nous avons souvent dit que l'Enseignement Professionnel était menacé, que les PLP étaient « morts ». Ce discours que nous tenons depuis des années doit être modulé désormais. C'est parce que nous avons su bâtir un SNETAA fort que nous avons su résister. Tous les collègues doivent savoir que c'est en renforçant encore le SNETAA que nous pourrions ensemble construire notre avenir et celui de l'enseignement professionnel.

Dans cette optique nous avons élaboré une nouvelle brochure pour les stagiaires. Nous devons leur présenter le métier et le syndicat. La syndicalisation des stagiaires est prépondérante pour l'avenir. Nous devons d'autant plus les syndiquer que le nombre de stagiaire a considérablement diminué. C'est pourquoi l'attractivité syndicale doit être intense en direction de tous les adhérents, quels que soient leur discipline ou leur statut.

Le Bureau National, organe décisionnel, est vraiment un outil syndical au service de tous qui vise à conduire le SNETAA à améliorer sa communication interne et ses relations externes.

Syndiquer aujourd'hui les certifiés et les agrégés signifie qu'il faut construire et développer leur syndicalisation.

Pour ces élections professionnelles nous avons une liste nationale de certifiés, une liste dans l'académie de Strasbourg. Ces résultats sont à mettre au crédit de tous, merci donc pour votre engagement, et pour avoir compris qu'il nous fallait vraiment une liste de certifiés cette année. Ce travail chez les certifiés nous le devons aussi à l'engagement d'un de nos camarade ici présent. Je vous demande de saluer et d'applaudir Jean-Pierre GAVRILOVIC. Je vous proposerai par ailleurs son entrée comme titulaire au Conseil National. Nous devons donc cibler la



SNETAA avait décidé de syndiquer des certifiés-agrégés. Dans ce cadre il se devait de présenter une liste au moins dans le corps des certifiés comme il l'avait fait il y a 3 ans.

Certes, cela correspondait au conflit interne à la fédération que nous avons avec le SNCA. Celui-ci a d'ailleurs tenté de nous empêcher de présenter une liste chez les certifiés en recourant comme à son habitude aux tribunaux. Le procès engagé contre le SNETAA a été perdu par le SNCA.

Le SNETAA, syndicat de proximité, a organisé des réunions dans la plupart des départements ainsi qu'un Conseil Syndical Académique dans toutes les académies en présence du Secrétaire Général ou d'un membre du Secrétariat National.

La victoire

Nous avons gagné parce que nous n'avons pas perdu ! Nous avons su maintenir nos positions.

Le SNETAA est resté fort de la confiance des collègues PLP, le premier syndicat dans l'Enseignement Professionnel. Cela n'a pas dû réjouir outre mesure tous ceux qui avaient déjà fait le pari que le SNETAA n'existerait plus et qu'il s'effondrerait.

Quelques considérations rapides. Le SNETAA perd 1,41% et demeure à 31,75% des voix. Il y a par ailleurs une diminution très importante du nombre des votants aux alentours de 6%. Cela a compté pour nous comme les nombreux départs à la retraite que nous avons connu ces dernières années.

Ces éléments expliquent en partie la légère érosion que nous connaissons. De plus nous avons perdu des voix dans certaines académies alors que nous n'aurions pas dû. Cette mauvaise surprise doit nous interroger et nous en faire tirer toutes les conséquences. Le deuxième syndicat du secteur reste la CGT dont la stabilité matérialise toujours un écart d'environ 10% avec nous.

Le SNUEP prend 2%, c'est un peu surprenant mais il semble qu'il morde beaucoup moins sur notre électorat, que cela corresponde à l'effet



syndicalisation des certifiés sur les collègues qui sont les plus proches de nous, à savoir les certifiés de l'Enseignement Technique.

De plus nous les côtoyons dans les Lycées Polyvalents. Nous devons nous appuyer sur les PLP qui sont dans ces structures. Ainsi à la rentrée prochaine nous engagerons une campagne pour que les listes aux élections au Conseil d'Administration puissent accueillir des certifiés. Nous contribuerons aussi à mettre davantage d'informations à leur disposition.

Pour que ceci puisse aboutir il faut s'en donner les moyens. C'est pourquoi nous privilégierons la mise en place d'un demi-poste de Conseiller Technique sur le secteur des Certifiés à partir de la rentrée prochaine. Il pourra ainsi être l'interlocuteur désigné. Cela signifie aussi que les académies doivent s'engager dans la syndicalisation des certifiés. C'est pourquoi il y a un premier objectif à atteindre d'ici décembre 2006 : il faut un certifié correspondant par académie et dans toutes les académies.

La syndicalisation vise à renforcer le SNETAA, c'est-à-dire à renforcer notre syndicat national. Effectivement nous devons impérativement conserver une vision globale pour une action globale et locale, car chacun est concerné quel que soit son niveau d'intervention. Nous devons donc renforcer la cohérence entre la politique nationale et les académies. Les académies doivent relayer les actions décidées nationalement. Une action nationale dans le cadre de l'observation de nos mandats s'impose à tous. De plus chaque

académie doit tenir informé le national des actions académiques engagées, notamment et surtout si une action académique contient une portée nationale.

Alors, cela devient une action nationale. Nous devons nécessairement renforcer notre cohérence. C'est pourquoi les informations doivent remonter au national, soit directement par les S3 ou les S2, soit par les adhérents.

Les académies doivent aujourd'hui plus que jamais respecter les cadres en vigueur élaborés démocratiquement et rendus statutaires.

Ainsi il faut remonter les informations sur les instances tout comme chaque académie doit utiliser le logiciel comptable qui leur a été fourni.

Ces rappels sont fondamentaux pour déterminer notre efficacité, notre manière de vivre ensemble. Surtout au moment où nous avons de nouveaux responsables académiques.

Le National reste bien entendu au service des académies et il est prêt à leur accorder toute l'aide dont elles pourraient avoir besoin. C'est pourquoi il faut impérativement retisser le réseau des S1 et le maillage des établissements, ne serait-ce que parce que ceux-ci vont avoir une place renforcée avec par exemple la réalisation du projet d'établissement

liée au contrat d'objectif, ce qui renforce le rôle du Conseil d'Administration. D'autre part, l'établissement est le lieu où s'exerce le métier au quotidien avec les violences rencontrées et la volonté de demander toujours plus aux personnels dans le cadre nouveau de leurs performances avec l'évaluation au mérite.

C'est parce que nous relancerons la syndicalisation dans les établissements que nous aurons les informations du terrain. C'est parce que nous serons sur le terrain que nous aurons des adhérents. C'est ce cercle vertueux que nous devons entretenir.

LE SNETAA : 1^{ER} SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL **Présent et reconnu**

Le SNETAA a retissé des liens avec nombre de partenaires notamment avec le Cabinet du Ministre et les services centraux de l'Education Nationale. Il est donc consulté, entendu sur tous les dossiers. Ainsi il a dernièrement été reçu par



Roland DEBBASCH Directeur de l'Enseignement Scolaire à propos de la circulaire de rentrée 2006. Celle-ci contient en effet un grand nombre d'interrogations, surtout à partir du moment où il n'est pas fait une véritable place aux lycées professionnels. Une des questions largement abordée a été la mise en place des 3^{ème} diversifiées qui seront généralisées à la rentrée 2006. Celles-ci se substituent à toutes les catégories de 3^{ème} que nous connaissions. Elle instaure l'achèvement de la réforme du collège avec la rigidité du collège unique et crée la découverte professionnelle dans le cadre d'une option 3h, offerte à tous les élèves et d'un module 6h pour certains. L'enjeu c'est le devenir de nos classes de 3^{ème} qui de technologiques étaient devenues PVP (Préparatoire à la Vie Professionnelle) et de l'orientation des jeunes vers les Lycées Professionnel. Nous avons demandé que le module de 6 h de découverte professionnelle se substitue aux 3^{ème} PVP et s'effectue en Lycée Professionnel. A propos des 3^{ème} diversifiées, vous avez la première mouture d'un questionnaire que le secteur Pédago a élaboré et qui sera envoyé après corrections éventuelles. Nous devons être très attentifs sur le devenir de ces classes ne serait-ce qu'à cause du nombre de postes qui

serait en jeu. Cette circulaire introduit une menace sur la formation initiale avec la volonté du développement de l'apprentissage à travers la possible mise en place d'UFA dans les établissements. Nous en avons déjà parlé, nous aurons malheureusement l'occasion d'y revenir.

D'autres mesures nous semblent tout aussi inquiétantes comme la mise en place, un temps différée, du conseil pédagogique. Celui-ci est composé au bon vouloir du Chef d'Etablissement et selon le choix de chaque Etablissement. Nous avons déjà eu l'occasion de dire tout le mal que nous pensions de ce conseil pédagogique, notre avis n'a pas changé. Il demeure une menace pour notre liberté pédagogique. Alors que nous mesurons bien qu'il soit nécessaire de travailler en équipe. Toutefois si ce conseil pédagogique voit aujourd'hui le jour, c'est qu'il est jugé l'outil nécessaire d'élaboration de la partie pédagogique du projet d'établissement. Le besoin de la réactivation du projet de l'établissement est lié à la mise en œuvre du contrat d'objectif qui liera l'établissement, le rectorat et la région.

Ce contrat d'objectif sous-entend la performance de chaque établissement et leur évaluation. Pour que celui-ci puisse fonctionner, c'est bien sûr aux personnels de trimer qu'ils aient du mérite ou qu'ils n'en aient pas puisque la reconnaissance de celui-ci est laissée subjectivement au Chef d'Etablissement.

Pour ceux qui ne l'auraient pas compris c'est le début de l'application au niveau local de la LOLF.

A d'autres occasions lors d'audiences le SNETAA a pu développer ses arguments à propos de :

- **l'orientation** : il a insisté sur la nécessité de changer l'image de l'Enseignement Professionnel en la positivant. D'associer enfin les PLP à l'information des collégiens sur les métiers de l'Enseignement Professionnel.
- **la formation des PLP** : effectivement la loi FILLON prévoit le passage des IUFM aux Universités et la nécessité d'élaborer d'ici avril 2008 un cahier des charges. Le SNETAA a réaffirmé son peu de satisfaction sur les formations en IUFM et la nécessité d'organiser l'entrée, mais aussi un accompagnement à l'entrée dans le métier. Ce dossier est par ailleurs à mener de front avec l'élaboration de celui d'une deuxième carrière pour les enseignants.
- **le statut du lycéen professionnel** : nous avons rappelé la nécessité d'offrir une gratification à nos élèves lorsque ceux-ci sont en période de formation en entreprise. C'est aussi une manière de contre balancer la logique financière de l'entrée en apprentissage, celle-ci étant pour certains jeunes la résultante d'une obligation financière.
- **la violence** : le SNETAA comme il l'a

fait par le passé, s'engage résolument dans le combat contre toutes les violences. C'est une lutte qui ne peut être envisageable que sur la durée et qui passe par la mobilisation de tous les acteurs du système éducatif. Le SNETAA a ainsi demandé des mesures immédiates notamment la réaffirmation de la



considération et du respect dû à tous les personnels, et en particulier aux enseignants.

Tous ces dossiers ont été débattus lorsque le SNETAA a été reçu par le Ministre de l'Education Nationale Gilles de ROBIEN, le 6 avril dernier. Le Ministre a donné, enfin, une suite favorable à notre demande de création d'un groupe de travail des chefs de travaux.

Combatif/ferme

Ces deux termes se sont révélés complètement d'actualité avec « l'affaire » des PLP en collège. En effet, lors de la préparation des mutations intra dans les académies, certains nous ont envoyé le projet de circulaire rectoriale dans lequel, à Reims, à Dijon, à Toulouse par exemple, nous avons pu découvrir qu'il était envisagé d'affecter des PLP de manière définitive en collège. Ces mesures si elles entraient dans la réalité, contrevenaient non seulement à tous nos mandats mais sonnaient le glas du corps des PLP. C'était bien la mise en place effective du corps unique qui pouvait se profiler. C'était bien considérer les PLP comme variable d'ajustement en se servant de leur bivalence contre eux, c'est-à-dire, en niant leur spécificité. Le SNETAA a réagi avec la plus grande fermeté d'abord auprès de la DPE, puis auprès du Cabinet du Ministre et du Ministre lui-même. Nous nous sommes fait respecter car la DPE a été désavouée, son directeur condamné à nous l'écrire.

Il déclare ainsi dans son courrier du 4 mai 2006 : « En conclusion, il convient de noter que l'affectation de PLP en collège demeure une procédure limitée prenant en compte, soit des aspects personnels (avec le volontariat

des agents concernés), soit des aspects professionnels (compte tenu des compétences spécifiques des PLP). Il n'y a donc pas lieu d'interpréter les précisions techniques apportées par les circulaires académiques, quant à la réalisation de certaines de ces affectations, comme une mise en œuvre d'une politique systématique qui banaliserait l'affectation des PLP en collège. »

Le SNETAA a ainsi observé les mandats que ses adhérents lui ont donnés, mais il a su par là assurer un avenir aux PLP.

Le SNETAA s'il entend être le premier syndicat de son secteur, a compris qu'il ne suffisait pas de l'affirmer mais qu'il fallait être l'initiateur d'actions. C'est pourquoi il a décidé de rassembler tous ceux, syndicats, organisations, associations qui se sont prononcés contre l'apprentissage à 14 ans. Il a ainsi organisé une première réunion le 9 mai. Celle-ci lui a par ailleurs permis de réactiver des liens avec les parents d'élèves de la FCPE. Ce refus de l'apprentissage à 14 ans n'est bien sûr pas dissociable du refus de l'apprentissage tout court. Ainsi le CPE et son abandon ne sont pour nous qu'un élément de l'insertion professionnelle des jeunes. Cela correspond par ailleurs à notre vision des valeurs républicaines de l'école.

CONTRIBUER A FORGER L'OUTIL FEDERALE

Notre volonté de construire notre fédération EIL s'inscrit dans le respect de notre choix. Ainsi le congrès d'EIL qui s'ouvrira après le CNE sera la démonstration si besoin était que le SNETAA met toutes ses forces pour le développement d'EIL. Nous porterons un message clair : il faut gagner aujourd'hui le congrès d'EIL pour forger notre outil fédéral de demain.

Pour autant l'actualité nous rappelle à elle avec le conflit qui nous oppose au SNCA. Nous avons décidé de tourner la page et celle-ci le sera définitivement lors de ce congrès.

Il reste une seule considération, le SNCA n'est plus avec nous. C'est tout et point final !

La fédération que nous voulons est bien une fédération de syndicats. La solidarité syndicale s'exerce et doit s'exercer à tous les niveaux dans les académies comme au niveau national. C'est ainsi que nous devons les uns et les autres aider au développement des syndicats nationaux. Pour cela il faut que nous puissions mieux nous connaître. C'est pourquoi nous devons échanger les informations et les lignes revendicatrices. Notre fédération n'existera bien que si nous sommes capables de forger une véritable ligne fédérale cohérente. Pour cela chaque syndicat doit se doter d'objectifs, de plateformes revendicatives et de véritables stratégies de développement. C'est pourquoi les Secrétaires Généraux des différents syndicats doivent se rencontrer rapidement afin d'élaborer cette feuille de route. Cette construction fédérale passe aussi par le développe-

ment des outils de communications, informations de chacun des syndicats mais aussi de la fédération. Cela signifie aussi qu'EIL doit être présent dans l'action. EIL l'a été à de nombreuses reprises, elle doit poursuivre en renforçant sa crédibilité. Celle-ci passe impérativement par l'élaboration de sa représentativité. La représentativité d'EIL ne nous sera pas offerte. Nous devons aller la chercher et pour ce faire nous devons être présents aux différentes élections. Nous devons aussi être présents sur le terrain tout comme nous devons poursuivre les audiences que nous avons obtenues à tous les niveaux. Le SNETAA se propose donc d'aider solidairement au développement d'EIL, ce choix est assumé car il représente (et il ne faut jamais l'oublier) un coût très lourd pour notre organisation. Ainsi notre affiliation fédérale est décidée annuellement et votée par notre Conseil National. C'est pourquoi tout naturellement je proposerai l'affiliation à EIL.

Le congrès d'EIL qui s'ouvre sera donc celui de la continuité, celui de la poursuite du travail accompli par ceux qui nous ont précédés. Le congrès d'EIL signifie le renouvellement du Secrétaire Général d'EIL. Nous renouvelons toute notre confiance à notre camarade Yves-Henri SAULNIER dont nous sou-tiendrons la candidature.

C'est ensemble avec la richesse de nos différences et dans la complémentarité que nous renforcerons le SNETAA.

Le temps des querelles d'individus doit être révolu. Nous devons tous être au seul service de nos adhérents. C'est ainsi que nous pourrions contribuer à recréer des solidarités pour lutter contre l'orchestration par l'administration de l'individualisme.

Le SNETAA entend rester un syndicat d'adhérents, tous y ont leur place, toute leur place, des plus jeunes aux pensionnés. Chacun doit pouvoir y trouver l'information, le service qui le concerne en propre. Assurer l'avenir du SNETAA doit être le sens de l'engagement de chacun. Pour cela nous devons préparer la montée des générations nouvelles car les jeunes restent bien la preuve que nous pérenniserons nos valeurs et que nous sommes capables de les transmettre : c'est-à-dire que le SNETAA reste bien vivant. Nous devons par ailleurs conforter la confraternité, c'est-à-dire écouter l'autre, débattre puis ensuite démocratiquement nous engager dans un choix et faire que ce vote majoritaire soit respecté. Je vous remercie et je vous souhaite des travaux studieux, fructueux et conviviaux.

L'option facultative 3 heures et le Module 6 heures de Découverte professionnelle

■ L'OPTION 3 HEURES

Elle est destinée à donner une approche culturelle du monde du travail. En tant qu'option, elle doit pouvoir être choisie par **TOUT** élève qui le souhaite et pourra être choisie en tant que telle pour l'obtention du Brevet national. Ce dispositif fonctionne dans 40 % des collèges à la rentrée 2005. La « découverte » des métiers, effectuée par des enseignants habitués à se référer à des programmes scolaires, ne va pas de soi note l'Inspection générale.

Tous les collèges devraient, à la rentrée 2006, offrir cette option.

■ LE MODULE 6 HEURES DE DECOUVERTE PROFESSIONNELLE

C'est celui qui concerne plus particulièrement les PLP. A la rentrée 2005, toutes les structures 3^e technologiques, 3^e PVP, 3^e d'insertion n'ont pas été totalement supprimées. Les 3^e d'insertion ont été provisoirement conservées pour accueillir les élèves en difficulté. Certains LP ont ouvert seulement le module 6 heures en partenariat avec les collèges. Un certain nombre de Lycées professionnels ont conservé les structures 3^e techno.

Néanmoins, il semble que le « flou » règne encore sur ces structures qui se mettent en place, notamment sur la question des horaires (de l'organisation des emplois du temps, dédoublements), des contenus de formation, des modalités d'organisation des stages (problèmes de responsabilité), du suivi des élèves pendant les périodes de stage, du temps de concertation nécessaire pour les enseignants qui ne sont pas évoqués explicitement dans les textes mais qui sont primordiaux pour la réussite du dispositif.

Pour tous les élèves, qui devront présenter le Brevet national unique en 2007, les enseignements généraux doivent concourir à l'acquisition par les élèves du « socle commun ».

Cette enquête nationale est destinée à tous les collègues, quels que soient leurs statuts, qu'ils enseignent déjà dans ces structures ou qu'ils y débutent à la rentrée prochaine.

Elle va permettre à notre organisation d'avoir une « photographie » la plus réaliste possible des pratiques vécues sur le terrain.

Elle va vous permettre de témoigner de votre expérience, y compris avec les autres collègues, de nous faire part de vos souhaits, de vos interrogations, de vos revendications que le SNETAA e.i.L portera pour vous.

Pour mémoire : dispositions inspirées des travaux du « groupe Bloch », l'un des objectifs du Rapport (27 mai 2004) était de « réduire les sorties du système scolaire sans qualification ou sans diplôme » en offrant une diversification des parcours au collège.

Les documents d'accompagnement :

Le SNETAA e.i.L prend acte, dans ces documents établis pour la rentrée 2005, de la reconnaissance du savoir-faire des enseignants de la voie professionnelle et de leur capacité à remotiver les élèves.

Nous ne pouvons, de plus, qu'être d'accord avec la volonté affichée de redonner du sens aux enseignements, donc à l'école, par le souci de « mise en cohérence » des enseignements.

La démarche pédagogique nous paraît donc intéressante et positive pour l'élève.

**MERCI DE RENSEIGNER CES DOCUMENTS ET DE LES DIFFUSER
TRES LARGEMENT AUTOUR DE VOUS !!!**

A remettre à votre secrétaire de section, votre secrétaire départemental ou votre secrétaire académique, ou bien à renvoyer à SNETAA e.i.L, 74 rue de la Fédération, 75015 PARIS – Tél : 01 53 58 00 30 – Fax : 01 47 83 26 69 – Site : <http://www.snetaa.org> – email : snetaanat@aol.com



Afin de nous permettre de mieux appréhender vos réponses, et de pouvoir vous contacter éventuellement pour un complément d'informations, merci de bien vouloir renseigner les champs suivants :

VOTRE IDENTIFICATION

NOM

PRÉNOM

ÉTABLISSEMENT

DISCIPLINE

IMPLANTATION DE LA CLASSE DE 3^{ème} DÉCOUVERTE

En LP

En Collège

Option 3 heures Option 6 heures

Année d'ouverture : 2005-2006 2006-2007

Tous les enseignements sont-ils dispensés dans un seul établissement ?

OUI NON

Si NON, pouvez-vous préciser en quelques mots les modalités de fonctionnement et les moyens mis en œuvre pour le fonctionnement sur plusieurs établissements :

A remettre à votre secrétaire de section, votre secrétaire départemental ou votre secrétaire académique, ou bien à renvoyer à SNETAA e.i.L, 74 rue de la Fédération, 75015 PARIS – Tél : 01 53 58 00 30 – Fax : 01 47 83 26 69 – Site : <http://www.snetaa.org> – email : snetaanat@aol.com

L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Enseignements obligatoires	Horaire élève	Horaire appliqué	Nombre d'heures dédoublées
Français	4,5		
Mathématiques	4		
Langue vivante étrangère	3		
Histoire-géographie-éducation civique	3,5		
Sciences de la vie et de la Terre	1,5		
Physique-chimie	2		
Technologie	2		
Arts plastiques	1		
Éducation musicale	1		
Éducation physique et sportive	3		
Langue vivante 2 (étrangère ou régionale)	3		
Enseignements facultatifs			
Découverte professionnelle	3 ou 6*		
Ou Langue vivante 2 (étrangère ou régionale)	3		
Ou Langue ancienne (latin, grec)	3		
Heures de vie de classe	10**		

* si le module découverte professionnelle est de 6 heures, les élèves ne suivent pas l'enseignement obligatoire de Langue vivante 2

** il s'agit ici du nombre d'heures annuelles

Horaires des enseignements applicables aux élèves de la classe de troisième
LA CLASSE

Quel effectif

Répartition entre

filles

garçons

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Nombre de collègues intervenants

Intervenants extérieurs pour quelle(s) discipline(s)

La fréquence de la concertation

Les rapports avec les inspecteurs (pour la mise en place de la structure, les programmes, l'évaluation...) :



LES ENSEIGNEMENTS

1. ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

a) pour les classes ouvertes en 2005-2006,

- quels textes de références utilisez-vous pour les programmes :

3^{ème} 3^{ème} technologique 3^{ème} professionnelle

- à quel examen les élèves sont-ils préparés :

3^{ème} 3^{ème} technologique 3^{ème} professionnelle

b) pour les classes ouvrant en 2006-2007 :

- quels textes de références utilisez-vous pour les programmes :

3^{ème} 3^{ème} technologique 3^{ème} professionnelle

- à quel examen les élèves sont-ils préparés :

3^{ème} 3^{ème} technologique 3^{ème} professionnelle

2. ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

1. Plusieurs champs professionnels sont à faire découvrir aux élèves. Quels sont ceux de votre 3^{ème} découverte :

Industriel <input type="checkbox"/>	discipline	<input type="text"/>
Tertiaire <input type="checkbox"/>	discipline	<input type="text"/>
Hôtellerie <input type="checkbox"/>	discipline	<input type="text"/>
Bâtiment <input type="checkbox"/>	discipline	<input type="text"/>
Agricole <input type="checkbox"/>	discipline	<input type="text"/>

2. Concernant plus particulièrement la technologie, y a-t-il une différence avec les enseignements professionnels (horaires, intervenants...) :

A remettre à votre secrétaire de section, votre secrétaire départemental ou votre secrétaire académique, ou bien à renvoyer à SNETAA e.i.L, 74 rue de la Fédération, 75015 PARIS – Tél : 01 53 58 00 30 – Fax : 01 47 83 26 69 – Site : <http://www.snetaa.org> – email : snetaanat@aol.com

RESOLUTION GENERALE - LA BOURBOULE MAI 2006

Rapporteure générale : Catherine LANG

Présidents : Jacques CRETEL Alain FONT, Francisco TELLO

Rapporteurs : Serge GROSSIN, Marie-Jo HUGONNOT, Stanislas VALLEE

Pour l'AIS :

Président : Rino PUPPATTI

Rapporteur : Gilles CHARLOT, Vincent DESTRIAN

Pour les Chefs de Travaux :

Président : Christian POTTIER

Rapporteure : Françoise BUREAU

Ces derniers mois **la loi « Fillon »** s'est mise en place : parution de textes aussi nombreux que dangereux tant pour le service public d'éducation que pour la voie professionnelle et les personnels.

On assiste à la volonté **de dévelop-**



pement de l'apprentissage prônée par le Ministre de la cohésion sociale et de l'emploi : actuellement 375 000 apprentis pour un objectif de 500 000, à l'orée de 2009 puis ramené à 2007, à coups de subventions et d'aides aux entreprises en lieu et place d'une politique éducative en faveur de l'enseignement professionnel public. Ce développement de l'apprentissage favorisé par le label « lycée des Métiers » met l'Education nationale au service du patronat.

Le service public d'éducation ne semble plus être une priorité gouvernementale mais l'instrument d'une idéologie politique. Dans le même temps, la mise **en place de la LOLF** (loi organique relative à la loi de finances) se poursuit avec ses conséquences à tous les niveaux : national, académique, local. Elle entraîne le développement de l'autonomie des établissements, (performance et pilotage par objectifs en fonction des moyens), préjudiciable au caractère national de l'école, des textes qui la régissent et du statut de fonctionnaire d'état des personnels.

Ainsi, le redéploiement des ZEP permet le financement des collèges «

ambition réussite », par la suppression d'heures de cours pour tous les élèves de collège afin de les attribuer aux collèges « ambition réussite ».

1. Diplômes et évolution de l'architecture des filières :

Le CNE constate la réduction du nombre de BEP (ces derniers devenant un cursus « propédeutique » au bac pro) et la transformation des BEP en CAP lorsqu'ils permettent l'insertion professionnelle. Ces BEP « généralistes » conduiraient à un bac pro à options afin d'amener le plus grand nombre d'élèves au niveau III.

Ce dernier point pourrait être louable en soi s'il permettait au plus grand nombre d'élèves d'accéder au niveau le plus élevé d'une formation diplômante, à condition qu'elle n'ait pas comme conséquence d'augmenter les sorties du système scolaire sans qualification.

Il ne faudrait pas que la rénovation des diplômes de la série technologique entraîne une confusion entre « voie technologique/voie professionnelle », dont on peut craindre qu'elle soit préjudiciable à la voie professionnelle.

Pour le SNETAA eIL, le BAC pro doit



conserver sa double finalité d'insertion professionnelle et de poursuite d'études.

Le CNE rappelle les mandats du SNETAA :

contre le bac pro 3 ans

Pour un cursus diplôme niveau V (CAP et ou BEP) avec débouchés possibles dans le monde du travail ou poursuite d'études.

Contre la disparition du niveau V diplômant.

Attachement à la non « déprofessionnalisation » des diplômes.

La généralisation du CCF fait des enseignants des prestataires de service, car trop souvent jugés sur les résultats imposés par l'administration. Le danger est de ne plus évaluer objectivement avec l'anonymat mais d'arriver à une surnotation, voire à un « diplôme maison ».

Le SNETAA e.i.L rappelle son opposition à cette modalité d'évaluation et demande la garantie pour les élèves d'un diplôme national qualifiant et diplômant, gage d'égalité.

2. L'enseignant et sa carrière

Concours, formation

Le CNE dénonce la diminution du nombre de postes ouvert aux concours (près des 2/3 depuis 2003) ainsi que le recours massif aux personnels précaires, ce dans un souci d'économie budgétaire. En outre, cela permet une flexibilisation des emplois sans possibilité d'accès à la fonction publique par la voie de concours, y compris adaptés.

Quelle formation pour les enseignants ?

La formation en IUFM est déconnectée du métier d'enseignant et des élèves.

L'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement se fait au

RESOLUTION GENERALE - LA BOURBOULE MAI 2006

détriment de leur formation.

Le CNE demande, pour les néo-titulaires, formation et accompagnement à l'entrée dans le métier par les pairs. Le CNE s'interroge sur la teneur du cahier des charges des IUFM qui seront rattachés aux universités.

Lutte contre la précarité :

La loi du 25 juillet 2005, application d'une directive européenne, risque de pérenniser un nouvel élément de précarité en instituant un CDI fonction publique. Le CNE demande que, pour les non titulaires, soit organisé l'accès à la fonction publique d'état par voie de concours.

Seconde carrière :

Le CNE dénonce le fait que la possibilité d'une seconde carrière annoncée pour les enseignants, n'ait pas été mise en place.

Le pouvoir d'achat :

Les dernières augmentations très insuffisantes de salaire ne peuvent masquer la perte importante de notre pouvoir d'achat.

Le CNE rappelle le mandat du SNETAA e.i.L pour une revalorisation de la grille indiciaire avec intégration de la HC dans la classe normale sous forme d'un redéploiement pour atteindre l'indice terminal 820. Il condamne la NGP (nouvelle gestion des promotions) ou l'évaluation au « mérite », définie dans le cadre de la LOLF.

Le CNE exige pour tous une même évolution de carrière définie par des critères nationaux et objectifs.

3. les conditions de travail

Décret sur le remplacement

Le SNETAA e.i.L rappelle qu'il a demandé l'abrogation du décret du 26 août 2005 instituant le remplacement de courte durée. N'oublions pas que derrière le remplacement, il y a la volonté d'annualiser et de globaliser nos services. Le CNE dénonce le recours au volontariat qui induit la négation de tout cadre statutaire.

Le CNE rappelle son opposition à la suppression des MI-SE et son atta-



chement à une véritable fonction de titulaires remplaçants volontaires chez les enseignants..

La Question des TZR

Le SNETAA e.i.L condamne l'affectation des TZR à l'année sur blocs de moyens provisoires (BMP), avec parfois l'obligation faite à certains PLP d'enseigner en collège, ce qui supprime les possibilités de remplacement et dénature de fait leur fonction première.

Le CNE s'oppose par ailleurs aux circulaires rectorales qui remettent en cause l'ISSR (indemnité de sujétion

spéciale de remplacement). Cette remise en cause, amplifiée par l'extension des zones de remplacement géographiques aggrave les conditions de travail et ampute le pouvoir d'achat des collègues.

L'enseignant dans la classe :

Le CNE dénonce les classes surchargées et les regroupements horizontaux et verticaux, ainsi que la mixité des publics.

Si le MEN a annoncé l'enseignement des langues vivantes « en groupes allégés » pour toutes les classes de terminales bac, le SNETAA e.i.L estime que ce n'est pas suffisant : il demande le doublement systématique des classes en ECJS pour la voie professionnelle, comme cela existe déjà dans la voie générale et technologique et, d'une façon plus générale, une amélioration des conditions de travail notamment pour les PLP d'enseignement général, avec des effectifs allégés et plafonnés dans toutes les disciplines.

Notre organisation estime extrêmement dommageable par ailleurs, la suppression de l'option Arts appliqués pour tous les BEP et CAP à partir de 2007 et exige le rétablissement de cette option.

CCF, VAE,... autant de moyens de pressions exercés sur les collègues pour augmenter leur charge de travail sans revalorisation salariale et sans reconnaissance de leur métier propre, avec pour miroir aux alouettes la promotion au « mérite ».

L'enseignant dans l'établissement :

Le conseil pédagogique, qui se met en place à la rentrée 2006, sous l'autorité du chef d'établissement, qui en désigne les membres, est une atteinte à l'autonomie pédagogique des enseignants et c'est une remise en cause du travail des équipes constituées.

En effet, ce conseil est chargé de l'élaboration de la partie pédagogique du projet d'établissement et de la définition des objectifs avec évaluation pour matérialiser sa performance.

Le CNE réaffirme son opposition à la journée supplémentaire « de solidarité » (lundi de Pentecôte), qui apparaît comme une double imposition : sous prétexte d'une pseudo



RÉSOLUTION GÉNÉRALE - LA BOURBOULE MAI 2006

solidarité inter générationnelle, les personnels ont obligation de travailler gratuitement, ce qui repré-



sente une étape de plus dans le démantèlement de notre statut.

4. Violences en milieu scolaire

Le SNETAA eil a organisé le 1^{er} février 2006 une journée nationale de réflexion sur la violence en milieu scolaire ouverte aux collègues de toutes les académies.

Ces problèmes de notre quotidien parasitent nos conditions de travail et ce problème doit être posé au niveau des établissements.

Il n'y a pas une violence mais des violences :

Violence des élèves entre eux,
Violence des élèves à l'encontre des adultes,
Violence des adultes entre eux,
Violence du fait de la hiérarchie.

N'est-ce pas là la résultante d'un glissement vers un individualisme, mais aussi de l'abandon de l'état (moins d'infirmières, moins de surveillants, de manière générale moins d'adultes...) mais encore d'un environnement socio-économique générateur de violence ?

La solution passe obligatoirement par le renforcement des « encadrements », par le retour aux solidarités et le soutien de toute la hiérarchie.

5. Contre l'apprentissage

La lutte contre le CPE a été gagnée. Néanmoins, le CPE est pour le SNETAA l'arbre qui cache la forêt. En ef-

fet, la loi **Pour l'égalité des chances**, inspirée par la « crise des banlieues » de novembre 2005, contient d'autres dispositifs tout aussi dangereux et le SNETAA e.i.L prend toute sa place dans le combat contre cette loi.

C'est ainsi que se met en place le dispositif d'apprentissage à 14 ans destiné aux élèves en difficulté. L'entreprise n'est pas, en effet, un lieu de remédiation de l'échec ; c'est à l'école de remplir sa mission d'enseignement et d'éducation.

Cette mission est remplie par les lycées professionnels qui assurent une formation qualifiante et diplômante.

L'enseignement initial, public et laïque représente une véritable voie de la réussite en raison de la qualité de sa formation. Il est également une réponse adaptée au problème du chômage.

Or, les processus d'orientation ne permettent plus aux élèves de choisir la voie professionnelle, sauf par apprentissage. Trop d'élèves subissent une orientation par défaut, ou contrariée, sans raison suffisante, souvent par méconnaissance. Le SNETAA e.i.L réclame à nouveau l'association des PLP au processus d'information sur les métiers et l'orientation.

Notre organisation s'inquiète de constater que, dans la circulaire de rentrée 2006, le lycée professionnel, structure spécifique du service public d'éducation, ne figure pas en tant que tel.

C'est la confirmation du collège unique, combattu dès l'origine par le SNETAA e.i.L, accompagné de nouveaux dispositifs tels que le socle commun...

C'est dans ce cadre du collège unique et du socle commun que se mettent en place les 3^e diversifiée, option 3 heures et découverte professionnelle 6 heures.

Le SNETAA e.i.L a réclamé que les modules 6 heures soient implantés en lycée professionnel pour l'ensemble des cours, y compris l'enseignement général.

Rappelons que le SNETAA e.i.L possède depuis longtemps dans ses mandats le cycle professionnel individualisé (CPI) qui, ouvert aux élèves de collège en difficulté scolaire, permet leur accueil en Lycée Professionnel et constitue une ré-

ponse pédagogique conduite en étroite dialogue avec le collège : c'est ainsi prendre en charge les dimensions d'une réelle lutte contre l'échec scolaire.

Pour le SNETAA e.i.L, c'est « à l'enseignant d'enseigner, à l'employeur d'employer ». Nous réaffirmons notre opposition à l'apprentissage qui est un désengagement de l'Etat à l'encontre de la formation professionnelle des jeunes. Il est aujourd'hui compétence des Régions et celles-ci doivent prendre garde à ne pas se faire les complices de l'élimination de la formation professionnelle pour tous les jeunes. Jeunes qui voient se réduire l'offre de proximité en formation initiale dans la voie professionnelle.

Le CNE souhaite que le SNETAA poursuive sa campagne d'information contre l'apprentissage en réponse à celle initiée avec l'argent public par le gouvernement.

Pour une A.I.S. de qualité

Plus que jamais, le SNETAA-eiL dénonce le glissement progressif des objectifs primordiaux dévolus aux structures de l'A.I.S. dans l'accomplissement du parcours de formation professionnelle des jeunes en très grande difficulté scolaire.

Le SNETAA-eiL condamne toujours



aussi fermement la mise en place des champs professionnels, contraires aux statuts.

Il estime que le travail autour d'une seule spécialité permet aux élèves d'acquérir les capacités nécessaires pour l'intégration dans quelque formation de niveau V que ce soit.

RESOLUTION GENERALE - LA BOURBOULE MAI 2006

Promouvoir l'enseignement professionnel dispensé paraît essentiel. Malgré les signalements toujours conséquents d'élèves en très grande difficulté scolaire en primaire, le tarissement et les dérives des orientations dans l'A.I.S ne cessent de s'accroître.

Cela est INACCEPTABLE.

Le SNETAA-eiL dénonce la nouvelle commission d'orientation (Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré) et revendique la création d'une commission d'orientation départementale spécifique pour ces élèves avec une représentation des enseignants qui travaillent dans ces structures.

De même, le fort développement des Unités Pédagogiques d'Intégration (U.P.I.) qui accueillent des élèves handicapés ne doit pas concurrencer les SEGPA et EREA qui s'occupent d'un public d'élèves différent.

Le 2 CASH* est destiné à « former » tout enseignant du second degré (PLP, certifié, agrégé) susceptible d'intervenir auprès de ces jeunes. Sa durée et son contenu ne conviennent pas aux besoins réels exprimés par les personnels de l'AIS.

Il est nécessaire de les améliorer.

Le SNETAA-eiL revendique fortement le droit, pour chaque enseignant qui le demande, à l'accès à cette formation pendant son temps de service.

Le SNETAA-eiL dénonce la diminution importante de l'offre en formation initiale publique et laïque de niveau V, destinée prioritairement aux élèves de SEGPA-EREA, au profit de l'apprentissage qui n'est pas une voie de réussite pour eux. Une mesure favorisant l'apprentissage dès 14 ans ne peut qu'aggraver ce constat.

Le SNETAA-eiL, fidèle à ses valeurs et ses mandats, continuera le combat :
POUR la défense d'une véritable formation professionnelle en ensei-

gnement adapté,
POUR l'avenir de ces jeunes particulièrement dignes d'intérêt.

* *Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap*

Chefs de Travaux

Les Chefs de Travaux se sont réunis en commission de travail lors du Conseil National Elargi à la BOURBOULE du 15 au 18 mai 2006

Le CNE dénonce l'éviction des CTX de LP et d'EREA de la Commission Permanente des EPLE suite à la parution du décret 2005-11-45 du 9 septembre 2005

Cette décision est contraire aux missions du Chef de Travaux définies par la circulaire de 91.

Le CNE demande la réintégration de droit du Chef de Travaux dans la commission permanente.

Malgré les interventions du bureau national suite au mouvement 2005, les dérives persistent. On constate pour cette année une augmentation importante d'affectations de **non PLP** sur des postes de CTX en **LP et EREA** (13 certifiés et 1 agrégé sur

National ait obtenu une audience au ministère et une confirmation de la mise en place d'un groupe de travail spécifique Chef de Travaux.

Ainsi la commission Chef de Travaux réunie au CNE a ébauché un référentiel de la fonction du CTX sur la base des mandats du SNETAA eiL. Un groupe de travail national élargi finalisera ce projet.

Le CNE constate la généralisation de l'expérimentation dans tous les domaines (pédagogique, structurel...) ainsi que l'appel de plus en plus fréquent au volontariat. Ce sont les manifestations d'une déréglementation orchestrée de manière parfois masquée par le Gouvernement.

Le CNE réaffirme les mandats du SNETAA e.i.L notamment pour ce qui concerne :

La confirmation d'un enseignement professionnel public et laïque au sein de l'Ecole de la République.

La création d'un statut du lycéen professionnel qui serait la reconnaissance d'un savoir-faire acquis au sein du lycée professionnel, avec gratification pendant les périodes de stages en entreprise.

La création d'un institut de formation avec enseignement du niveau V au niveau III pour les PLP.

L'affirmation d'un traitement égal pour tous, garantie du statut de fonctionnaire d'Etat.

Notre action est basée sur la défense quotidienne des intérêts individuels et collectifs des personnels et du service public de l'Education Nationale. Le SNETAA e.i.L, syndicat Efficace,

Indépendant, Laïque s'inscrit dans la continuité de la Charte d'Amiens, fondatrice du syndicalisme indépendant.



106 mouvements).

Le CNE dénonce une nouvelle fois le manque de transparence du mouvement.

14 postes sont non pourvus à ce jour ce qui prouve le manque d'attractivité de la fonction de Chef de Travaux.

Le CNE se félicite que le Secrétariat

CONTRIBUTION DU CONSEIL NATIONAL ELARGI DU SNETAA A LA BOURBOULE DU 15 AU 18 MAI 2006

AFFILIATION FEDERALE

1 - ATTENDUS

Après notre départ de la F.E.N en 1992, puis notre exclusion de la F.S.U en 2001, le SNETAA a pu être considéré par certains comme l'empêcheur de tourner en rond dans le paysage syndical de l'Education Nationale.

Le SNETAA est injustement taxé de vouloir faire cavalier seul alors qu'il participe toujours aux actions communes importantes.

Certes, derrière le manichéisme habituel des discours, on se rend compte qu'aucune vérité n'est jamais révélée. Mais force est de constater avec le recul que le SNETAA avait raison d'émettre de fortes critiques quant à la volonté des fédérations précitées de lui accorder toute la place revendicative qui lui revenait.

En effet, chaque semaine qui passe apporte la preuve que nous avons raison de rester très vigilants quant au respect de nos mandats par les autres fédérations auxquelles nous avons successivement appartenu.

* C'est ainsi que l'UNSA (ex FEN) demeure toujours très favorable à l'introduction de sections d'apprentissage dans nos lycées professionnels publics et à la mise en place du lycée des métiers.

* C'est ainsi que la F.S.U a voté contre les 18 heures des P.L.P et que ses élus votent quasi-unaniment en faveur du lycée des métiers dans les conseils d'administration des lycées polyvalents comportant une section d'enseignement professionnel.

Or, le cahier des charges du lycée des métiers est extrêmement clair : c'est le lycée unique (et donc le corps unique) avec l'articulation entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle ; c'est la mixité des publics (élèves, étudiants, apprentis) contre le respect de toute spécificité de ces publics ; c'est la globalisation avec la gestion souple des temps de formation.

En clair, c'est la mort du Lycée Professionnel, de l'enseignement professionnel public et laïque !

* Et avec le bac pro 3 ans, le doute existe quant aux positions réelles de l'UNSA et de la FSU sur la construction du lycée unique au nom du modernisme d'une scolarité jusqu'à 18 ans.

Le SNETAA ne saurait accepter de compromis dans tous ces domaines puisqu'ils vont à l'encontre de nos mandats historiques et de l'intérêt du sens du métier, des jeunes et des personnels.

Nous ne pouvons donc que constater les divergences de fond et de choix avec ces fédérations.

Ceci étant dit, le SNETAA ne pouvait et ne peut se retrouver seul pour défendre l'enseignement professionnel public et les personnels du service public de l'Education Nationale.

Avec le choix des pouvoirs publics d'élever sans cesse le seuil de représentativité sur notre champ de syndicalisation et de vouloir systématiquement ne s'adresser qu'aux fédérations dans le but évident d'éliminer toute représentation syndicale forte dans l'enseignement professionnel, le SNETAA n'avait d'autres alternatives que de s'affilier à une autre fédération ou d'en créer une nouvelle.

Comme rien ne permettait d'affirmer une convergence totale de mandats et de respect des syndicats avec des organisations confédérées, le SNETAA a fait le choix très clair, après consultation des personnels, d'être la cheville ouvrière de la création d'une fédération autonome.

Le conseil syndical national de Chatenay Malabry a ainsi fait le choix à la quasi unanimité de créer la fédération EIL pour porter haut les couleurs de l'Efficacité, de l'Indépendance et de la Laïcité, trois mots fondamentaux pour qui veut faire du syndicalisme. Le SNETAA savait qu'il y avait un coût, il a choisi de l'assumer pour la solidarité fédérale.

Nous savons tous que la tâche sera immense car le chemin est délicat et long. EIL est d'ores et déjà combattu par ceux qui veulent construire des monopoles pour éliminer l'enseignement professionnel public et combattre le syndicalisme d'adhérents.

Il nous faut donc expliquer, convaincre, rassembler pour obtenir les voix nécessaires aux différentes élections professionnelles et enfin assurer notre représentativité. On ne peut que se féliciter du succès des listes CPE dans l'académie de Montpellier, de Lille, de Toulouse..., des listes IATOSS dans l'académie de Strasbourg et de Lille, de la liste TOS à Strasbourg, de celle des Certifiés dans l'académie de Strasbourg...

Tous les militants du SNETAA savent que notre discours et nos mandats sont porteurs auprès des collègues des autres corps de l'Education Nationale.

Ces derniers en ont assez d'être grugés par leurs représentants nationaux qui signent trop souvent des accords avec le gouvernement qui vont à l'encontre de leurs intérêts : retraite, décentralisation, formation professionnelle, protection sociale...

Ils ne supportent plus les décisions d'appareils, ils veulent se réappropriier la démocratie. Nous pouvons, autour de nos valeurs, celles d'AUTREMENT, permettre aux personnels de l'Education Nationale et des services publics, de se regrouper au sein du SNETAA EIL, pour faire entendre un message que les confédérations, l'UNSA ET LA FSU, aspirées par des considérations de sommet, n'entendent plus : celui du syndicalisme d'adhérents, celui du syndicalisme de terrain. Il est vrai qu'elles sont largement subventionnées par le gouvernement pour fonctionner avec moins d'adhérents.

Nous pouvons réussir cela avec la Fédération EIL à condition qu'aucun de ses syndicats n'impose avec autorité ses vues aux autres (comme le SNI dans la FEN et le SNES dans la FSU). La tâche n'est pas insurmontable, elle est même passionnante. Nous pouvons contribuer à reconstruire de nouvelles solidarités.

Le terreau du rassemblement par EIL est fertile et les militants du SNETAA sont plus que tous autres très proches, dans leurs établissements, des autres personnels : contractuels, ATOS, CPE voire certifiés dans les lycées polyvalents et les professeurs des écoles dans les SEGPA et les EREA.

Notre syndicalisme se fonde sur l'action quotidienne de défense des personnels et du service public de l'Education Nationale. Il ne se décline pas de haut en bas mais de bas en haut, il s'inscrit totalement dans les perspectives que s'est assignée la Fédération EIL, dans sa volonté de créer une unité de syndicats fédérés. C'est une belle et noble ambition en cette année de centenaire de la Charte d'Amiens, fondatrice du syndicalisme indépendant.

2 – DECISIONS

Sur la base des attendus ci-dessus énumérés, le Conseil National Elargi réuni le 18 mai 2006 à La Bourboule reconduit l'affiliation du SNETAA à la Fédération EIL en conformité avec l'article 3 du règlement intérieur et précédemment décidé par le Conseil National de Châtenay Malabry, puis régulièrement confirmé depuis dans les débats statutaires de l'organisation.

Motion votée à l'unanimité moins deux abstentions



RENOUVELLEMENT DES INSTANCES - 18 MAI 2006

I - CONSEIL NATIONAL

1 - LES SECRETAIRES ACADEMIQUES SONT MEMBRES DE DROIT

2 - LISTE AU TITRE DE LA TENDANCE

Titulaires (32)	Suppléants
HISQUIN Laurent Polynésie	CRETEL Jacques Lille
LEMONNIER Sylvie Nancy-Metz	DIAZ Frédéric Besançon
LADANT Noël Clermont	PETRO-PATRICE Claudinette Martinique
NICOD Sylvie Grenoble	GUILHEM Jean-Louis Nouvelle-Calédonie
BRUGEILLES Michel Paris	LAMBORAY Marie Claude Orléans-Tours
BRESSON Eric Bordeaux	PABOT Bernard Lyon
TEXIER Sophie Poitiers	THIERRY Claudine Rennes
PIAU Laurent Nantes	BOUBILA A Rennes
DENAT Gilles Montpellier	WATIN Charles Rennes
ORVEN Christelle Amiens	WISNIEWSKI F. Reims
AUROY Olivier Limoges	PILLER F. Orléans-Tours
VIONNET Patricia Dijon	DENEUVE Alain Lyon
DUFOUR Joël Lille	BASTARDO Elisabeth Versailles
LAFARGUE Dominique Toulouse	DELVAUX Dominique Aix-Marseille
TOURNIER Nicolas Toulouse	BOURDIN Jack Lyon
QUATREVAUX Nicolas Nantes	CHENUET Alain Orléans-Tours
POYARD Bruno Grenoble	MAGNIEN Laurent Dijon
BUREAU Françoise Poitiers	JAMGOTCHIAN Jacky Grenoble
ANTOINE Richard Montpellier	REINERT Sophie Reims
CROUTELLE Jocelyne Amiens	BLOCH Alain Strasbourg
LECOMTE Frédéric La Réunion	SIRVEN Claire Clermont-Ferrand
HERRERA Rafaël Lille	GORCZYKA Gérard Nancy-Metz
AZAIS Catherine Lille	KOMBRZA Sabine Lille
BRUNET Denis Clermont-Ferrand	CHAINIEWSKI Isabelle Nancy-Metz
MARIN Dominique Orléans-Tours	SPISSER Suzelle Grenoble
MONTSARRAT Jean Claude Montpellier	VAISSE Françoise Montpellier
ARDON Jean Pierre Poitiers	JULIAN Stéphane Dijon
MORETTI Raphaël Corse	WENDLING Muriel Strasbourg
ROBERT Serge Nancy	DELAITTE Patrick Amiens
MARTIN Franck Créteil	DURR Stéphanie Dijon
HUGONNOT Marie Jo Besançon	MOLINA Marie Toulouse
LESAVOUREY Yves Bordeaux	FAIRFORT Elie Guadeloupe

3 - LISTE AU TITRE DES CATEGORIES :

LAGE Christian Secrétaire Général Limoges
MATUSIAK Bernard Trésorier National Amiens
GUERIN Christian Secrétaire National Paris
SAULNIER Yves-Henri Secrétaire National détaché E.I.L. Poitiers
VIVIER Pascal Secrétaire National Montpellier
LANG Catherine Secrétaire Nationale Paris

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES - 18 MAI 2006

Titulaires	Suppléants
Enseignement général AMOURETTE Sylvie Aix-Marseille DEMOUGIN André Lyon DUPOIZAT Marie-Claude Montpellier	PADOVANI J. Dominique Limoges PONCET Christine Montpellier LLAU Marie Polynésie
Enseignement Théorique VIVIER Danièle Reims GROSJEAN Alain Limoges DANJOUX Monique Orléans-Tours	TOURSEL Martine Grenoble PAILLAS Valérie Poitiers BAUMER Orléans-Tours
Enseignement Professionnel RICOU-CHARLES Michel Aix-Marseille CHABRIDON Patrick Clermont-Ferrand VIOQUE Joseph Nice	RATAJCZYK Edouard Amiens MARTIN Françoise Toulouse MAGDELAINE Raymond Aix-Marseille
Enseignement Agricole MOREL Annick Créteil	
AIS DESTRIAN Vincent Bordeaux	CHAVAROCHE André Clermont-Ferrand
Chef des travaux POTTIER Christian Nantes	USSELIO LA VERNA Guy Poitiers
Documentation BOE Claude Poitiers	KIACHKO Catherine Besançon
Retraités DARRIGADE Maurice Bordeaux	GROSSEMY Jean Claude Lille
Certifiés GAVRILOVIC Jean-Pierre Strasbourg	VIBERT Nathalie Créteil

Voté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES - 18 MAI 2006

II - BUREAU NATIONAL

TITULAIRES AUTREMENT	SUPPLEANTS AUTREMENT
ARDON Jean-Pierre HUGONNOT Marie Jo CHAINIEWSKI Daniel GUERIN Christian FONT Alain SAUCE Christian VIVIER Pascal THEVOT Daniel TELLO Francisco MATUSIAK Bernard TEXIER Sophie LAGE Christian SAULNIER Yves-Henri MERIC Patrice BOISSERIE Jean- Pierre ANTOINE Richard LANG Catherine CECCARONI Walter MARIN Dominique VINSARD Sylvie	LAFARGUE Dominique DENAT Gilles GENDRE Rémy LYONNET Régis GERBAULT Jean-Luc DUFOUR Joël SINARD J. Pierre GROSSIN Serge LEROY Emmanuel VALLEE Stanislas METIFEU Luc BISCAYE Alain TOURNIER Nicolas LECOMTE Frédéric BUREAU Françoise VIONNET Patricia PUPATTI Henri DESTRIAN Vincent MOREL Annick POYARD Bruno

Voté à l'unanimité

III - COMMISSIONS DES STRUCTURES (MAI 2006)

Titulaires AUTREMENT	Suppléants AUTREMENT
TELLO Francisco SAUCE Christian MORETTI Raphaël GUERIN Christian LAGE Christian SINARD J. Pierre MERIC Patrice MATUSIAK Bernard	LAFARGUE Dominique BUREAU Françoise TOURNIER Nicolas LEROY Emmanuel SAULNIER Yves-Henri VALLEE Stanislas GROSSIN Serge LANG Catherine

Voté à l'unanimité

III - COMMISSIONS DES CONFLITS (MAI 2006)

Titulaires AUTREMENT	Suppléants AUTREMENT
VIVIER Pascal (Président) THEVOT Daniel MARIN Dominique CHAINIEWSKI Daniel LANG Catherine FONT Alain LYONNET Régis CECCARONI Walter	ANTOINE Richard BOE Claude VIONNET Patricia GERBAULT J. Luc HUGONNOT M. Josephe DENAT Gilles TEXIER Sophie MATUSIAK Bernard

Voté à l'unanimité

III - COMMISSAIRES AUX COMPTES (MAI 2006)

FOSSARD René (Lille)
GROSJEAN Alain (Limoges)

Voté à l'unanimité

LA BOURBOULE

2006



metaa
EIL